

Nationalité française d'un enfant né en France de parents étrangers

Vous êtes parents étrangers d'un enfant né en France ? Si vous résidez en France, votre enfant peut obtenir la nationalité française. Nous vous indiquons les conditions à remplir et comment faire la demande selon l'âge de votre enfant.

Questions - Réponses

- [Comment obtenir la nationalité française ?](#)
- [Dans quels cas un enfant est-il Français ?](#)
- [La francisation du nom et du prénom est-elle possible lorsqu'on devient français ?](#)
- [Un enfant né apatride en France devient-il Français ?](#)
- [Peut-on avoir plusieurs nationalités en France ?](#)

[TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES](#)

Et aussi...

- [Nationalité française d'un enfant adopté](#)
- [Nationalité française d'un enfant recueilli ou confié à l'Aide sociale à l'enfance](#)
- [Certificat de nationalité française \(CNF\)](#)

Pour en savoir plus

- [Justificatifs de la régularité du séjour d'un parent de nationalité étrangère d'un enfant né à Mayotte](#)
Source : Legifrance

Où s'informer ?

- [Maison de justice et du droit](#)

Et aussi...

- [Nationalité française d'un enfant adopté](#)
- [Nationalité française d'un enfant recueilli ou confié à l'Aide sociale à l'enfance](#)
- [Certificat de nationalité française \(CNF\)](#)

Textes de référence

- Code civil : articles 17 à 17-12
- Code civil : articles 21-7 à 21-11
- Code civil : articles 26 à 26-5
- Décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française
articles 2 et 15-1
- Circulaire du 29 septembre 2023 relative au contentieux de la nationalité